

LETTRE D'ENGAGEMENT DÉMARCHE QUALITÉ LABELLISATION QUALIFORMAGRI

Page | 1

Résumé : La présente lettre comporte les engagements de l'EPLEFPA Campus Vert d'Azur, le Centre CFPPA-Pôle apprentissage Antibes, le CFA RAP PACA Centre de Formation par Apprentissage Régionale Agricole Public en PACA, au regard de la labellisation qualité QualiFormAgri-Qualiopi.

Principaux textes de référence :

[Décision du 19 juillet 2024](#) relative à l'organisation de la commission nationale de labellisation QualiFormAgri et fixant la liste des personnes habilitées à conduire des audits au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (PDF, Ko)

[Arrêté du 31 mai 2023](#) portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation (JO du 8 juin 2023)

[Arrêté du 13 avril 2023](#) relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label "QualiFormAgri" (JO du 21 avril 2023)

[Arrêté du 17 février 2023](#) relatif à la certification mentionnée à l'article L. 6316-1 du code du travail des organismes de formation de l'enseignement agricole public (JO du 2 mars 2023)

[Arrêté du 19 novembre 2022](#) abrogeant l'arrêté du 14 octobre 2019 relatif à la certification mentionnée à l'article L. 6316-1 du code du travail des organismes de formation de l'enseignement agricole public

[Arrêté du 24 avril 2020](#) modifiant l'arrêté du 14 octobre 2019 relatif à la certification mentionnée à l'article L. 6316-1 du code du travail des organismes de formation de l'enseignement agricole public
[Ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020](#) - mesures d'urgence en matière de formation professionnelle - obligation de certification repoussée au 1er janvier 2022

[Note de service DGER/SDPFE/2019-837 du 18 décembre 2019](#) - Contextualisation aux établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) des dispositions relatives à la certification qualité introduite par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

[Arrêté du 14 octobre 2019](#) relatif à la certification mentionnée à l'article L. 6316-1 du code du travail des organismes de formation de l'enseignement agricole public

[Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019](#) relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
[Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019](#) relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences,

[Arrêté du 6 juin 2019](#) relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'Art. D 6316-1 du code du travail,

[Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#) - Article 6 Qualité des actions de formation professionnelle (Art. L.6316-1 à 5 du code du travail)

RESPONSABILITÉ DE L'EPLEFPA d'Antibes Campus Vert d'Azur

1. ENGAGEMENT DE L'EPLEFPA d'Antibes Campus Vert d'Azur

L'EPLEFPA d'Antibes Campus Vert d'Azur s'engage à la mise en œuvre du référentiel « QualiFormAgri » en vue de la labellisation délivrée par l'organisme certificateur accrédité (art. L. 6316-2 du code du travail) MASA pour :

Page | 2

- L'apprentissage par le CFPPA-Pôle apprentissage d'Antibes,
- La formation professionnelle continue et la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) par le CFPPA d'Antibes,
- L'apprentissage par le CFA RAP PACA (Centre de Formation par Apprentissage Régional Agricole Public en PACA) composé du Pôle apprentissage Antibes, de 8 Unités de formation par Apprentissage : Avignon-Isle/Sorgue, Carpentras, Digne, Gap, Hyères-Les Arcs, Orange, Saint Rémy de Provence, Valabre-Marseille,
- Et un sous-traitant ADFPA05

Ce référentiel couvre les exigences du RNQ (référentiel National Qualité) et précise la singularité de l'enseignement agricole public. Le RNQ constitue le socle commun de certification de l'ensemble des organismes de formation mobilisant les financements publics ou mutualisés.

La régulation du management de la qualité du système (MQS), s'effectue au sein de la Commission de suivi du Management Qualité qui s'articule ainsi :

- Pour l'EPLEFPA Campus Vert d'Azur Antibes
- Pour le CFA RAP PACA

Les modalités de participation et de réunion sont les suivantes :

Commission SUIVI du MANAGEMENT QUALITE EPLEFPA Campus Vert d'Azur	
Instances régaliennes	Membres
Direction Campus Vert d'Azur	Directeur EPLEFPA
Direction CFPPA-Pôle Apprentissage Antibes	Directeur
Direction CFA RAP PACA	Directeur
	Référent qualité CFA RAP PACA, CFPPA-Pôle apprentissage Antibes
Périodicité	
1 réunion par an	
Modalités de représentation et participation	
<ul style="list-style-type: none"> • EPLEFPA Antibes Campus Vert d'Azur • Membres : Directeur EPLEFPA Antibes Campus Vert d'Azur, Directeur CFPPA Pôle Apprentissage Antibes, Directeur CFA RAP PACA, Référents qualité 	

Commission SUIVI du MANAGEMENT QUALITE REGIONAL APPRENTISSAGE	
Instances régaliennes	Membres
Direction Campus Vert d'Azur	Directeur EPLEFPA
Direction CFA RAP PACA	Directeur
Direction CFPPA-Pôle Apprentissage Antibes	Directeur
Direction Sous-traitant	Directeur
	Référent qualité CFA RAP PACA, CFPPA-UFA, Pôle apprentissage Antibes, Sous-traitants
Périodicité	
1 réunion par an	
Modalités de représentation et participation	
<ul style="list-style-type: none"> • EPLEFPA de la région PACA : soit 8 sites de formation par alternance et 1 pôle apprentissage Antibes • Sous-traitants : ADFPA05 • Membres : Directeurs EPLEFPA, Directeurs/Directrices CFPPA-UFA, Directeur Sous-traitant et Référents qualité 	

Axes stratégiques régionaux et territoriaux	Objectifs opérationnels	Processus contributifs
Contribuer au développement des formations par apprentissage et à l'animation et intégration du CFPPA Pôle apprentissage Antibes, des 8 UFA et un sous-traitant, du CFFPA d'Antibes, sur les territoires	Garantir l'action de formation par apprentissage et formation continue conforme aux engagements des dispositions de management.	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil -NI 01 - Parcours de formation-NI 05 - Accompagnement-NI06 - Ingénierie de formation-NI 02 - Suivi des engagements - NI 08 - Veille -NI 09
Améliorer l'action de formation à partir de l'écoute des parties prenantes	<p>Recueillir et répondre aux besoins et attentes des <u>Maîtres d'apprentissage</u></p> <p>Recueillir et répondre aux besoins et attentes des <u>bénéficiaires</u></p> <p>Recueillir et répondre aux besoins et attentes de <u>l'équipe pédagogique</u></p> <p>Recueillir et répondre aux besoins et attentes des <u>financeurs</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des engagements - NI 08
Optimiser l'organisation des ressources	Pérenniser la structure financière	- Suivi administratif et financier - NI 03

Page | 3

Les Directions respectives du Campus Vert d'Azur, CFPPA-Pôle apprentissage Antibes, CFA RAP PACA sont impliquées dans le système de management de la qualité du système (MQS), pour cela, elles :

- Définissent la politique qualité, qui est revue par cycle d'audit et en cas de changements importants puis diffusée à l'ensemble du personnel,
- Communiquent la démarche à l'ensemble du personnel afin de rappeler l'importance à satisfaire les exigences des usagers : apprenants, organismes financeurs, maître d'apprentissage ou tuteurs. Pour cela, elles utilisent plusieurs canaux : communication orale au cours de réunion d'information collective, communication écrite par notes adressées aux chefs de service ou à l'ensemble des personnels, du conseil de Perfectionnement, du comité de suivi qualité Campus Vert d'Azur, des comités de liaison, du Conseil d'Administration.
- Définissent les objectifs qualité et s'assurent qu'ils sont compris et mis en œuvre,
- Assurent la revue de Direction,
- S'assurent que les moyens nécessaires sont disponibles.

2. POLITIQUE QUALITÉ

L'application de la politique qualité de L'EPLEFPA d'Antibes Campus Vert d'Azur nous permet d'obtenir la satisfaction des usagers dans le respect des engagements liés à l'ensemble des activités de formation du CFFPA-Pôle apprentissage Antibes, des 8 unités de formation par apprentissage et du sous-traitant, du CFPPA Antibes pour la formation continue.

La politique qualité est construite à partir des axes stratégiques régionaux et territoriaux comme suit :

3. PLANIFICATION

3.1 Objectifs qualité

Les objectifs de la qualité sont définis annuellement lors d'une Revue de Direction Campus Vert d'Azur (Cf. 5. REVUE DE DIRECTION).

Page | 4

Les objectifs sont définis à partir de l'analyse du fonctionnement des processus du management de la qualité du système (Dossier NI-08-6.1PROCESSUS Gestion des actions).

Le Référent Qualité régional, le Référent du CFPPA-Pôle apprentissage Antibes, le référent qualité CFPPA-UFA prennent la mesure de l'efficience des processus au cours des audits internes.

3.2 Planification du management de la qualité du système

La planification du management de la qualité du système (MQS) relève du processus de **Planification du suivi des engagements**, lequel assure le pilotage des activités et le suivi des processus.

Les données de sortie de ce processus, et notamment le plan de pilotage de la qualité et le plan d'amélioration du MSQ, assurent la planification du système.

Cette planification s'exécute dans la norme du cycle PDCA (Plan -Do -Check - Act) qui se traduit par : Planifier, Faire, Vérifier, Agir.

3.3 PLAN DOCHECKACT: Cycle AMÉLIORATION

La "roue de Deming" est un principe simple et rigoureux permettant de mettre en œuvre de manière pragmatique et maîtrisée le cycle d'amélioration (**Processus Amélioration continue NI-08-6.4**).

Ce principe simple est obtenu au travers de la mise en œuvre de 4 étapes distinctes dans la définition et la mise en œuvre des actions :

P : PLAN (planifier, définir) : étape où l'on planifie les actions à réaliser

D : DO (réaliser) : étape où l'on réalise

C : CHECK (vérifier) : où l'on s'assure de la réalisation des actions et de leur efficacité.

A : ACT (définir les actions) : étape où l'on identifie les actions complémentaires

Le principe de la « roue » est employé pour imager le **cycle P. D. C. A.** qui induit l'amélioration progressive, continue au travers de la réalisation des actions.

4. RESPONSABILITÉ, AUTORITÉ ET COMMUNICATION

4.1 Responsabilité et autorité

Les responsabilités et autorités sont définies dans les fiches de poste et les synoptiques des processus.

4.2 Référent qualité UFA & sous-traitant

Le référent qualité représente la direction de l'UFA, du CFPPA-Pôle apprentissage Antibes, de la Direction du Sous-Traitant.

Ses responsabilités consistent à :

- S'assurer que les processus nécessaires au système de management sont établis, mis en œuvre et entretenus,
- Rendre compte à la Direction de l'EPLEFPA du CFPPA-Pôle apprentissage Antibes, de l'UFA, de la Direction du Sous-Traitant et du référent régional qualité du fonctionnement du management de la qualité du système et de tout besoin d'amélioration,
- S'assurer que la sensibilisation aux exigences de service dans tout l'organisme est encouragée.

Page | 5

4.3 Référent qualité CFPPA-Pôle apprentissage Antibes

Le référent qualité représente la direction de l'EPLEFPA, du CFPPA-Pôle apprentissage Antibes

Ses responsabilités consistent à :

- S'assurer que les processus nécessaires au système de management sont établis, mis en œuvre et entretenus,
- Préparer et animer les audits internes et externes nécessaire à la démarche d'amélioration continue
- Rendre compte à la Direction de l'EPLEFPA et du CFPPA-Pôle apprentissage Antibes du fonctionnement du management de la qualité du système et de tout besoin d'amélioration.
- Contribuer à la collaboration avec le référent régional qualité,
- S'assurer que la sensibilisation aux exigences du référentiel est encouragée dans tout l'organisme.

5. REVUE DE DIRECTION

5.1 Généralités

La Revue de Direction a pour but de s'assurer que le système qualité est pertinent, adéquat et efficace. Elle est définie dans le processus planification de la stratégie d'amélioration continue (**Processus Amélioration continue NI-08-6.4**).

La Revue de Direction est organisée par les Directions du Campus Vert d'Azur, CFPPA-Pôle apprentissage Antibes, CFA RAP PACA, le Référent Qualité CFPPA Pôle apprentissage Antibes et le Référent régional qualité.

Elle est présidée par le Directeur de l'EPLEFPA Campus Vert d'Azur qui est également Directeur de l'organisme gestionnaire.

La fréquence, les données d'entrée, l'agenda et les modalités de diffusion des relevés de décision de cette revue sont définis dans le plan de pilotage de la Qualité.

5.2 Eléments d'entrée de la revue

La revue de direction est préparée par les Directions du Campus Vert d'Azur, CFPPA-Pôle apprentissage Antibes, CFA RAP PACA, le Référent Qualité CFPPA Pôle apprentissage Antibes et le Référent régional qualité.

Lors de cette préparation, les points suivants sont pris en compte :

1. Evolution des axes stratégiques du plan de pilotage
2. Suivi des actions et/ou préalablement définies (Bilan du plan d'amélioration précédent)
3. Examen des résultats des indicateurs et analyse du tableau de bord par processus,

4. Analyse des retours d'information des publics internes et externes (réclamations, suggestions...),
5. Bilan des actions correctives et préventives, des actions issues des audits,
6. Propositions d'amélioration sur le système de management de la qualité,
7. Audits internes et de certification,
8. Définition des actions à intégrer au plan d'amélioration.

Page | 6

5.3 Eléments de sortie de la revue

Lors de la revue de direction, chaque point fait l'objet d'un débat et de décisions. Toute décision majeure vient alimenter le tableau de suivi des actions du management de la qualité du système.

Les décisions prises concernent :

- La politique qualité, les objectifs et les moyens associés
- L'amélioration de l'efficacité du management de la qualité du système
- L'amélioration des engagements.

Antibes, le Mercredi 24 Septembre 2024

Jean-Luc PLO

Directeur organisme gestionnaire
Campus Vert d'Azur

Emmanuel LAURENÇON

Directeur adjoint
Formation Continue et Apprentissage CFPPA

Xavier BOULET

Directeur adjoint
CFA RAP PACA

